

AFFAIRE N° 6 - Ratification d'une dépense relative à des abonnements à des périodiques.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier les dépenses ci-après pour des abonnements à des périodiques :

- 11.500. frs. représentant le coût d'un abonnement pour l'année 1965 aux "Recueils périodiques de mise au courant des "Juris-Classeurs " ;
- 4.400. frs. pour deux abonnements annuels à " Hebdo-Bourbon ".

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé,
St Denis le 6^e juillet 65
P. le Préfet
Le Secrétaire général p. les H.E.
Signé: Chevanne